



TERRES

Accaparer ou cultiver ?

EN JEU

LIVRET DE L'EXPOSITION

INTRODUCTION	3
--------------	---

L'EXPOSITION : PRÉSENTATION DES PANNEAUX	4
--	---

REPÈRES

DÉFINITION : ACCAPAREMENT, DE QUOI PARLE-T-ON ?	13
---	----

QUELS PHÉNOMÈNES LIÉS À L'ACCAPAREMENT PEUT-ON INTERROGER ?	15
---	----

CONCENTRATION, INDUSTRIALISATION ET EXPORTATION VERSUS AGRICULTURE FAMILIALE VIVRIÈRE	15
--	----

SPÉCULATION FINANCIÈRE DANS L'AGRICULTURE	17
---	----

ARTIFICIALISATION DES TERRES ET URBANISATION	17
--	----

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT	19
--------------------------------	----

QUELLES MOBILISATIONS ?	20
-------------------------	----

DIFFÉRENTS CONTEXTES POLITIQUES ET MOYENS DE RÉSISTANCE	20
---	----

DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE	20
--------------------------------	----

À QUI APPARTIENT LA TERRE ? ÉCLAIRAGES RELIGIEUX À MÉDITER	21
--	----

MISE EN ŒUVRE

QUELQUES IDÉES D'ANIMATIONS AUTOUR DE L'EXPOSITION	24
--	----

DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE SOUS FORME CLASSIQUE	24
--	----

ANIMATION DU TYPE PHOTO LANGAGE	24
---------------------------------	----

ANIMATION DU TYPE DÉBAT DE POSITIONNEMENT	24
---	----

PROPOSER UN QUIZ : PERMETTRE D'ALLER VERS UN PUBLIC « NON-CAPTIF »	25
--	----

CONCOURS PHOTOS	25
-----------------	----

PISTES D'ACTIONS	27
------------------	----

SE RAPPROCHER DU CMR ET DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE	27
---	----

ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS POUR MOBILISER LES CITOYENS FRANÇAIS À L'OCCASION DE JOURNÉES OU DATES CLÉS	27
---	----

SOUTENIR DES CAMPAGNES ET APPELS À MOBILISATION	28
---	----

RESSOURCES	29
------------	----

PUBLICATIONS, DOCUMENTS, ARTICLES ET LIVRES	29
---	----

JEUX/ANIMATIONS/EXPOSITIONS	29
-----------------------------	----

FILMS, OUTILS AUDIOVISUELS	30
----------------------------	----

SITES RESSOURCES	30
------------------	----

QUELQUES ACTEURS ALLIÉS SUR CETTE THÉMATIQUE	31
--	----

INTERVENANTS	31
--------------	----

Une production CCFD-Terre Solidaire, 4 rue Jean-Lantier, 75001 Paris. Tél. 01 44 82 00 Mail: ccfid-terresolidaire.org

Directeur de publication : Bernard Pinaud Rédaction : Estelle Hervé (CMR), Thérèse Collinet, Jeanne-Maureen Jorand,

Alice Idrac Secrétaire d'édition : Kouté Gnoyé Responsable de production : Emmanuel Cauchois Conception

graphique : www.entrez-sans-frapper.com, Paris Impression : mail-edit Photos : Philippe Rivelli, Claude Huré Dépôt

légal : septembre 2014 Référence : 5170614L



N
O
T
E
S
B
R
E

A

vec cette exposition photographique « Terres en jeu : accaparer ou cultiver ? », l'association des Chrétiens dans le monde rural et le CCFD-Terre Solidaire souhaitent attirer l'attention sur un phénomène qui a pris ces dernières années, des proportions inédites à l'échelle de la planète : l'appropriation des terres agricoles. Cette réalité est d'abord le résultat d'un modèle politique,

économique et agro-industriel qui selon les pays, s'impose avec plus ou moins de violence au détriment d'une agriculture familiale.

Dans beaucoup de pays du Sud, ainsi que nous le donne à voir le photographe **Philippe Revelli**, cette appropriation fait l'objet de stratégie d'accaparement aussi bien de la part de certains États, que de multinationales ou de notables locaux. Indifférents aux dégâts sociétaux qu'ils provoquent, les responsables de ces accaparements de terres n'hésitent pas à recourir à la violence et aux pressions policières pour parvenir à leur fin. C'est compter sans la mobilisation et la détermination des premiers concernés : les agriculteurs et agricultrices et les populations locales, soutenus dans leur combat par de nombreuses organisations de la société civile partout dans le monde.

Mais comment dénoncer l'accaparement des terres à des milliers de kilomètres sans s'interroger sur la progressive disparition des terres agricoles en France ? En effet, aujourd'hui c'est l'équivalent d'un département de terres agricoles qui disparaît tous les 7 ans... Une réalité que les citoyens que nous sommes, en grande majorité, oublient parfois mais que viennent nous rappeler les photos de **Claude Huré**. Grandes surfaces, extension des zones pavillonnaires, grands projets, autant de symboles de nos pays développés mis en perspective par la forte présence des paysans et paysannes qui, dans le cadre de cette exposition ont accepté de partager leur engagement et leur conviction.

Ainsi, qu'ils soient du Nord ou du Sud, c'est bien le même attachement à la terre qui transparaît dans le regard de ces agriculteurs et agricultrices et au-delà, nous interroge sur nos choix de société.



PRÉSENTATION DES PANNEAUX

Cette exposition est composée de 20 panneaux de 60 cm (hauteur) par 80 cm (largeur). Chaque panneau est équipé de deux accroches murales.

Dans les pages suivantes, les textes et légendes de chaque panneau expo ont été repris, complétés et enrichis.

L'EXPOSITION



PANNEAU INTRODUCTION :

PHILIPPINES

CASIGURAN - (PROVINCE D'AURORA) / 2012

Construction de l'aéroport de la future zone franche.

© Philippe Revelli

FRANCE

2013

Un parc d'activités commerciales industrielles et tertiaires se développe dans le respect de l'environnement (démarche AEU – Approche environnementale de l'urbanisme – de l'ADEME – Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). En 2010, la zone est passée de 50 à 204 hectares.

© Claude Huré

1



2

BRÉSIL

PORTO VELHO / 2012

CONSTRUCTION DU BARRAGE DE SANTO ANTONIO, SUR LE RIO MADURA, UN DES PRINCIPAUX AFFLUENTS DE L'AMAZONE.

À l'instar des grands travaux d'infrastructures (énergie, transport...) qui se multiplient en Amazonie, le barrage de Santo Antonio a un fort impact négatif sur les populations et l'environnement: déplacement de plusieurs milliers de familles, dont certaines ne sont toujours pas relogées à ce jour; survie de plusieurs groupes indigènes menacée; mise en péril de l'équilibre écologique de cette région connue pour sa multitude d'espèces endémiques.

La création du lac artificiel de rétention (1 000 km²) pour le barrage de Santo Antonio a entraîné le déplacement de plusieurs milliers de familles. Malgré des promesses d'indemnisation, des villages entiers ont été oubliés et certaines familles expulsées ne sont aujourd'hui toujours pas relogées.

Des dizaines de centrales hydroélectriques sont ainsi prévues sur les différents affluents de l'Amazonie.

© Philippe Revelli



3

PÉROU

MOROCOCHA (PROVINCE DE CAJAMARCA) / 2010

S'étendant sur plus de 70 % du territoire de la commune, la plus grande mine d'or d'Amérique latine est exploitée sur le site de Conga depuis près de 20 ans, par une société péruvienne principalement détenue par le groupe américain Newmont Mining. Une source de profit qui se fait aux dépens des populations locales: paysans expulsés, surexploitation des ressources en eau, voire assèchement, pollution des eaux au mercure... L'industrie minière a ainsi aujourd'hui de très importants impacts sur

l'usage de la ressource eau, ses énormes besoins en eau entrant en compétition avec les activités traditionnelles agricoles et pastorales des populations. Cela ne met pourtant pas fin aux activités de l'entreprise, au contraire. Malgré une forte mobilisation citoyenne, un projet d'extension de 3,8 milliards d'euros doit entraîner l'assèchement de quatre lacs d'altitude, afin d'accéder à de nouveaux gisements d'or et de cuivre ou d'y stocker la terre extraite.

© Philippe Revelli



4

PÉROU

CELEDIN (PROVINCE DE CAJAMARCA) / 2012

UNE MESSE EN HOMMAGE AUX VICTIMES DE LA RÉPRESSION SE TRANSFORME EN MANIFESTATION CONTRE LE PROJET CONGA.

Cette manifestation spontanée fait écho à la forte et longue mobilisation citoyenne et pacifique réunie sous le slogan « *Agua si! Oro no!* L'eau oui! L'or non! ». En dépit d'une répression brutale qui a fait cinq morts et des dizaines de blessés, l'action non-violente des habitants s'est poursuivie (ruban noir sur les maisons, émissions sur les radios locales, sessions d'information aux villageois organisées le soir dans les écoles, refus des paysans de vendre leur production aux militaires, messes en hommage aux victimes...) et a porté ses fruits : le projet a été suspendu par le gouvernement jusqu'à ce que la compagnie américaine exploitante fournisse les garanties nécessaires à la préservation des ressources locales en eau.

© Philippe Revelli



5

COLOMBIE

SAN JOSE DE APARTADO (URUBA) / 2013

COMMUNAUTÉ DE PAIX - HAMEAU DE RESBALOSA

HOMMAGE AUX VICTIMES DU MASSACRE DU 21 FÉVRIER 2005, PERPÉTRÉ PAR L'ARMÉE ET LES PARAMILITAIRES.

En Colombie, au cours des vingt dernières années, près de 5 millions de personnes ont été déplacées des suites du conflit armé et quelque 8 millions d'hectares ont été arrachés aux communautés paysannes et indigènes. En 2010, le gouvernement a adopté une loi visant à rendre près de deux millions d'hectares de terres à 400 000 familles. Malgré cette loi, la répression des paysans et la criminalisation de leurs résistances en font les principales victimes du conflit armé colombien. Le bureau des Nations unies signalait, dès 2011, l'assassinat de vingt-huit dirigeants paysans impliqués dans ce processus de restitution.

Mais les communautés rurales continuent leur combat et tentent de construire une autre territorialité, paysanne celle-là. Communautés de paix, zones humanitaires, conseils communautaires, zones de réserve indigène ou paysanne... Pacifiques et citoyennes, ces initiatives sont généralement le fait de groupes chassés par la violence et qui s'organisent pour défricher et coloniser de nouvelles terres ou retourner chez eux.

© Philippe Revelli



6

COLOMBIE

ZONE HUMANITAIRE DE CAMÉLIAS (URUBA) / 2013

DES PAYSANS DE LA COMMUNAUTÉ PLANTENT DU MANIOC SUR DES TERRES RÉCUPÉRÉES, AUPARAVANT OCCUPÉES PAR DES PLANTATIONS DE PALMIER DE L'ENTREPRISE AGRO-INDUSTRIELLE URAPALMA.

Dès qu'elles en ont la possibilité, les communautés paysannes réintroduisent des cultures vivrières qui, à la différence du palmier à huile, leur permettent de nourrir leur famille. La Colombie voit, en effet, ses terres largement convoitées au profit de monocultures d'exportation, telle celle du palmier à huile, « l'or vert colombien », largement encouragée par la demande européenne et américaine en agrocarburants. Les organisations paysannes colombiennes se mobilisent et multiplient les actions pour faire valoir leurs droits. Comme à l'été 2013, lorsqu'un mouvement paysan de grande ampleur s'est constitué à travers tout le pays, soutenu par une part importante de la population. Au cœur de leurs revendications : la sécurisation de leur accès à la terre et la révision des politiques et des accords internationaux qui menacent leurs activités, et en premier lieu, les politiques d'agrocarburants et les accords de libre-échange.

© Philippe Revelli



7

COLOMBIE

ZONE HUMANITAIRE DE CAMÉLIAS (URUBA) / 2013

RÉCOLTE DE BANANES PLANTAIN... QUE LES PAYSANS REFUSENT DE VENDRE À L'ENTREPRISE BANACOL (FILIALE COLOMBIENNE DE LA MULTINATIONALE CHIQUITA BRAND).

Face au climat de violence qui caractérise leur région, les communautés rurales construisent une autre territorialité (communautés de paix, zones humanitaires...) tout en multipliant les stratégies de résistance non-violente. Ici, ayant refusé de vendre leur production de bananes à la compagnie bananière Banacol, ces paysans sont parvenus à expulser les accapareurs soutenus par la compagnie, en commercialisant eux-mêmes directement leur production de bananes plantain sur le marché national.

© Philippe Revelli



8

MALI

ZONE DE L'OFFICE DU NIGER / 2011

La volonté de l'Office du Niger, dont les terres sont propriétés de l'État malien, de s'ouvrir aux grands investisseurs privés date de 1994. La première convention signée par un investisseur étranger, le libyen Mouammar Khadafi, date de 2004. Connue sous le nom de Malibya, cette convention porte sur 100 000 ha de terres. D'autres conventions suivront pour atteindre aujourd'hui une demande couvrant près de 800 000 ha au profit de l'agrobusiness. Ce sont bien sûr, les meilleures terres de la zone qui sont convoitées, bien que déjà cultivées par les villageois.

© Philippe Revelli



9

MALI

ZONE DE L'OFFICE DU NIGER - VILLAGE DE SADAMANDOUGOU / 2011

MADAME DJODJO, TABASSÉE PAR LA POLICE POUR AVOIR PROTESTÉ CONTRE L'ACCAPAREMENT DES TERRES DU VILLAGE.

Modibo Keita, investisseur malien, a acquis en 2009, 5 600 hectares situés en grande partie sur le territoire du village de Sadamandougou. Face au refus des habitants de se voir ainsi dépossédés de la terre de leurs aïeux, l'investisseur a pu faire appel en 2011 à l'armée afin d'intervenir sur les terres. Maisons rasées, villageois emprisonnés, vieillards et femmes violemment frappés... autant d'exactions commises, avec la connivence de l'État, mais qui n'entament en rien leur détermination.

Ils ont quelques mois plus tard, participé à la Conférence de Nyeleni qui réunissait des peuples en lutte des cinq continents, afin de réfléchir ensemble aux actions à développer.

© Philippe Revelli



10

MALI

CONFÉRENCE DE NYÉLÉNI / 2012

Extrait de la déclaration: «*Nous, paysannes et paysans, pastoralistes, peuples autochtones ainsi que nos alliés, sommes venus des quatre coins du monde pour partager nos expériences et nos luttes contre l'accaparement des terres. [...] Nous nous sommes rassemblés à Nyéléni en réponse à l'Appel de Dakar, qui invite les peuples à former une alliance mondiale contre l'accaparement des terres. Car nous sommes déterminés à défendre la souveraineté alimentaire, les biens communs et les droits d'accès des petits producteurs d'aliments aux ressources naturelles. [...]*»

© Philippe Revelli



11

PHILIPPINES

PROVINCE D'AURORA - HAMEAU DE COZO / 2012

RÉUNION D'INFORMATION ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION PAYSANNE PAMANIA CONTRE LE PROJET DE ZONE FRANCHE. DES MILITAIRES ASSISTENT À LA RÉUNION.

Aux Philippines, l'un des pays d'Asie les plus affectés par l'accaparement des terres, les populations rurales et urbaines se mobilisent également. Témoin, cette réunion qui porte sur le projet de Zone Franche dans la Province d'Aurora : complexes touristiques, aéroport international et port franc sont au programme d'un projet qui couvrira 13 000 hectares. Cinq villages de pêcheurs paysans sont menacés et 20 000 personnes, dont plusieurs communautés indigènes, pourraient être déplacées.

© Philippe Revelli



12

CAMBODGE

PROVINCE DE RATANAKIRI / 2012

Au Cambodge, suite à la loi sur la propriété foncière de 2001, 56 % des terres arables du pays, soit 2 millions d'hectares, sont passées aux mains de sociétés privées. L'hévéa fait partie des cultures promues aujourd'hui, afin de répondre à la demande grandissante de l'industrie automobile (pour la production de pneu).

Développée sans études d'impact ni consultation des populations locales, cette plantation de 10000 hectares empiète par exemple, sur des villages habités par des communautés de l'ethnie Tampuan et entraîne une importante déforestation.

© Philippe Revelli



13

CAMBODGE

PROVINCE DE RATANAKIRI / 2012

PEN BONNAR, MILITANT DE L'ADHOC À L'ISSUE DE SON AUDITION PAR LE TRIBUNAL DE LA PROVINCE DE RATANAKIRI.

« La criminalisation des militants de la terre et des défenseurs des droits humains est particulièrement inquiétante », estime le rapporteur spécial des Nations unies pour le Cambodge. Et les récents cas de poursuite de militants le confirment.

Ici, en octobre 2012, le coordinateur régional d'une association était poursuivi par un tribunal provincial pour incitation au terrorisme. Derrière ce chef d'accusation, des conseils donnés à des villageois dans le conflit les opposant à une entreprise depuis plusieurs années. Il ressort libre, mais tous n'ont pas cette chance.

© Philippe Revelli



14

FRANCE

SEINE-ET-MARNE - ENTRE MONTEREAU-FAULT-YONNE ET NOGENT-SUR-SEINE / 2013

Riche en sable, le sous-sol alluvionnaire de la vallée de la Seine est convoité par de nombreuses sociétés de matériaux de construction. Cette activité d'extraction représente une manne financière pour les propriétaires mais elle a un impact destructeur sur les terres agricoles : passage de camions, routes défoncées et déstructuration du sous-sol qui réduit drastiquement les capacités de production lors de la remise en culture.

© Claude Huré



15

FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE - MONTBERT / 2013

Pascal était locataire de cette parcelle et l'exploitait pour sa production de viande bovine. Suite à la modification du Plan Local d'Urbanisme, ces terres sont devenues zone constructible. Lorsque le propriétaire a décidé de vendre à un lotisseur, Pascal a dû chercher par lui-même une autre parcelle pour compenser cette perte.

© Claude Huré



16

FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE - NOTRE-DAME-DES-LANDES / 2013

Installés depuis plus de 20 ans sur la ferme familiale, Brigitte et Sylvain ont été expropriés de chez eux et de leur exploitation le 1^{er} janvier 2013, pour faire place à la construction de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Ils ont fait appel de cette décision qui sera jugée en 2014.

© Claude Huré



17

FRANCE

AUDE - ENTRE SAINT-MARTIN-LALANDE ET SAINT-PAPOUL / 2013

Michel espérait pouvoir acheter ce champ de 7 hectares qu'il travaillait déjà pour permettre à sa fille de s'installer. Les terres sont allées à un autre agriculteur voisin qui a fait le choix de les louer pour y mettre des panneaux photovoltaïques. L'investisseur s'engage sur un bail emphytéotique de 30 ans pour un loyer 2 fois supérieur au produit brut réalisé sur un champ de blé... sans travail ni frais. Le photovoltaïque, oui, mais à quel prix ?

© Claude Huré



18

FRANCE

AUDE - FONTIERS-CABARDÈS / 2013

Louis et Christian travaillent des terres que le propriétaire veut vendre à une société qui offre un bon prix pour construire un terrain de golf. Malgré les arguments d'ordre touristique et économique mis en avant par les bénéficiaires du projet, d'autres y voient la disparition de terres agricoles, l'augmentation des prix du foncier, le gaspillage d'eau... Le 23 novembre, FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), Jeunes agriculteurs, Confédération paysanne et riverains se sont unis pour manifester contre le projet et pour la préservation des terres agricoles.

© Claude Huré



19

FRANCE

AUDE - CASTELNAUDARY / 2013

Le magasin « Intermarché » a déserté cette zone d'activité il y a 2 ou 3 ans pour créer, à 500 mètres de là, un complexe d'hypermarchés avec galeries marchandes, dans une nouvelle zone commerciale « O Castel » qui sera complétée par une zone d'activité « Nicolas Appert ». Ce projet est porté par la Communauté de communes et recouvre au total 100 hectares de terres agricoles. Un projet censé attirer de nouveaux investisseurs mais qui, selon les agriculteurs locaux, « bétonne les meilleures terres du Lauragais »

© Claude Huré



20

FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE - FAY-DE-BRETAGNE / 2013

Cyril et Aurélie sont frère et sœur, ils ont récemment repris l'exploitation laitière familiale et ont développé une activité fromagerie. Côté débouchés, ils privilégient la vente directe sur les marchés et font partie de plusieurs AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne).

À leur image, partout en France, des agriculteurs jeunes et moins jeunes défendent une agriculture à échelle humaine, soucieuse du respect des terres et des ressources mais aussi créatrice d'emplois et de liens sociaux, notamment à travers le système des circuits courts.

© Claude Huré

REPÉRÉS

DÉFINITION : ACCAPAREMENT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il est important de ne pas faire de grandes généralités qui dénonceraient pêle-mêle, sous une même bannière tout projet d'investissement foncier : acquisition de n'importe quelles terres pour la production d'agrocarburants, de blé ou d'énergie photovoltaïque, construction de grands barrages, extraction minière, construction immobilière... Pour cela, le CCFD-Terre Solidaire s'est doté d'une définition détaillée qui permet d'examiner ce type de projet, à la lumière de critères précis, pour juger de leur impact sur les hommes.

Ce travail de définition était d'autant plus nécessaire que les définitions classiques des accaparements de terres et de ressources sont basées sur des éléments qui n'illustrent pas – au moins à eux seuls — la réalité, la complexité et l'amplitude du phénomène aujourd'hui. Ceux-ci prennent principalement en compte la superficie des terres concernées, le montant de la transaction, la finalité de l'accaparement (type d'usage), et l'identité des promoteurs.

Pour le CCFD-Terre Solidaire, l'accaparement des terres concerne la prise de contrôle d'un territoire (par achat, location, occupation...), qu'elle soit légale ou non, qui entraîne des incidences négatives sur les communautés locales ou les usagers originels du terrain : c'est-à-dire lorsque les transactions foncières affectent directement ou indirectement le modèle économique, sociétal, social ou environnemental des communautés locales et portent donc atteinte aux droits inscrits dans la Charte internationale des droits de l'Homme. Les conflits d'intérêt qui accompagnent cette pratique sont autant de signes qu'il existe un rapport de force inégal entre investisseurs, gouvernements et communautés locales. La question de l'inégalité est aggravée par la faiblesse des mécanismes d'accès et de recours à la justice par les communautés locales affectées.

On parle d'accaparement lorsqu'au moins une de ces caractéristiques principales est remplie	Impacts négatifs directs sur les DESC* : violation des droits humains, déplacements de populations, impacts environnementaux, mise en péril du droit à l'alimentation...
	Pratiques des acteurs : absence ou manque d'information en amont du projet et de consultation des populations, manque de transparence dans les transactions, conflits d'intérêts, rapports de force inégaux...
	Cadres normatifs et facilités pour les investisseurs : absence ou manque de réglementation, modification des législations nationales au profit des investisseurs étrangers, manque d'accès à la justice et de possibilités de recours pour les populations, mise en place de services destinés uniquement aux entreprises (infrastructure, bureau unique pour accueillir les investisseurs, modifications fiscales...).
	Autres : productions destinées à l'exportation, productions non alimentaires (agrocarburants), productions OGM.
D'autres caractéristiques périphériques sont également à prendre en compte	Montant des investissements/superficie des territoires Nombre de transactions Type d'investissement (vente, location, concession...) Secteur de l'investissement (agricole, extractif, infrastructure...) Zone géographique

*DESC : Droits économiques, sociaux et culturels.

« Aux Nations unies, comme d'autres organisations avant nous, nous avons identifié une série de problèmes :

1. Les petits agriculteurs, en Afrique subsaharienne en particulier, n'ont pas de titre de propriété et peuvent se retrouver expropriés sans possibilité de recours et sans compensation. C'est un problème important, auquel les gouvernements répondent habituellement en disant qu'il y a assez de terres pour tout le monde, qu'il y a plein de terres inutilisées ou insuffisamment utilisées. Cette réponse n'est pas une vraie réponse car les terres convoitées sont les terres les plus fertiles, les plus faciles à irriguer, les plus proches des ports et des voies de communication. C'est de ces terres-là qu'il s'agit, et ce sont ces terres-là qui sont en jeu.

2. Les accords pour des milliers d'hectares imposent très peu de contraintes en termes de respect des ressources aquifères, de respect de la biodiversité et de respect de la santé de la terre. Et même s'il y a des contraintes qui sont imposées aux investisseurs, il y a très peu de moyens de les faire respecter.

3. Il n'y a pas de transparence dans l'utilisation des revenus. Ce dollar que paye l'investisseur par année et par hectare pour un bail de 99 années, Dieu sait qui le touche et qui en bénéficie. L'argent versé par l'investisseur va dans les poches de l'élite qui brade les terres de son pays sous forme de dessous de table, ce n'est pas de l'argent qui va bénéficier aux populations locales.

4. Pour les peuples autochtones en particulier, l'accès aux forêts est de plus en plus entravé, notamment parce que les forêts, et pas seulement les terres arables sont l'enjeu de convoitises suite à la mise en place d'un marché sur les droits de polluer suite au protocole de Kyoto.

Même si on avait des réponses à chacun de ces problèmes, la question majeure subsiste toujours : est-ce qu'on va permettre à une agriculture vivrière et familiale de se développer, ou va-t-on accepter que l'on détruise de manière responsable les paysans du monde ? [...]

Avec ce phénomène d'accaparement de terres, on produit pour l'exportation et non pour la souverai-

neté alimentaire des pays cibles, on a le développement de formes de production agro-industrielles au détriment des cultures qui nourrissent les communautés locales, lesquelles permettent de développer les campagnes, de créer de l'emploi car ce sont en général des agricultures intensives en main-d'œuvre. Ces terres que l'on s'apprête à donner, à brader en réalité, ne seraient-elles pas mieux utilisées par les communautés locales qui ont besoin de soutien, de possibilités de se développer, d'un meilleur accès au marché, qui ont besoin de pouvoir gérer leurs terres sous certaines garanties de sécurité juridique et foncière ? A-t-on suffisamment envisagé des alternatives au bradage actuel auquel on est en train d'assister ? C'est cette question-là qui me paraît totalement essentielle, ainsi que le type d'agriculture que l'on souhaite. Veut-on une agriculture orientée vers l'exportation, à grande échelle,

recourant aux méthodes agro-industrielles, ou veut-on une agriculture familiale, produisant pour les communautés locales, permettant d'améliorer la sécurité alimentaire locale et d'augmenter les revenus des populations rurales ? D'un côté on nous propose des investissements qui vont développer des agricultures agro-industrielles à grande échelle pour les marchés mondiaux et de

l'autre côté le *statu quo*, c'est-à-dire des paysans qui ne sont pas soutenus par leur gouvernement, qui sont méprisés culturellement parce qu'ils ne comptent pas politiquement, qui sont relégués à une agriculture de subsistance parce qu'on n'a pas aménagé un contexte qui permet à l'agriculture familiale et vivrière de se développer.

Je refuse le *statu quo*. Ces paysans ont le droit d'être aidés par leur gouvernement, je pense que les gouvernements ont le devoir de les écouter, de les soutenir. Il faut sortir de cette espèce de chantage qui consiste à dire que si vous n'acceptez pas l'accaparement de terres, c'est-à-dire cette trajectoire vers l'agro-industrie à grande échelle pour les marchés mondiaux, nous allons demeurer dans cette agriculture faiblement rémunératrice, non soutenue par les gouvernements, et qui au final ne permet pas un développement rural digne de ce nom ».

**OLIVIER DE SCHUTTER,
RAPPORTEUR SPÉCIAL
DES NATIONS UNIES POUR
LE DROIT À L'ALIMENTATION,
INTERVENTION À LA CONFÉ-
RENCE MAIN BASSE SUR
LA TERRE : LAND GRABBING
ET NOUVEAU COLONIALISME –
ECOCAMPUS ENS – AVRIL 2013¹**

¹ http://www.ecocampus.ens.fr/IMG/pdf/130408_main-bassesurlaterre.pdf

QUELS PHÉNOMÈNES LIÉS À L'ACCAPAREMENT PEUT-ON INTERROGER ?

Près de 40 % de la surface mondiale des terres émergées sont consacrées à l'agriculture. Aujourd'hui, et alors qu'ils fournissent 60 % de l'alimentation mondiale, c'est par millions qu'à travers le monde, des paysans quittent l'agriculture pour les périphéries urbaines. Leurs terres sont principalement accaparées par l'agriculture industrielle, des mégaprojets (infrastructures routières, énergie) ou grignotées par l'urbanisation. Cet exode provoque une désertification de territoires ruraux d'une part et une surpopulation urbaine génératrice de pauvreté, de l'autre.

CONCENTRATION, INDUSTRIALISATION ET EXPORTATION VERSUS AGRICULTURE FAMILIALE VIVRIÈRE

Au Nord comme au Sud, la plupart des pays sont sous l'influence d'un modèle économique et politique qui pousse à la concentration et à l'industrialisation de la production dans un nombre de plus en plus réduit d'exploitations agricoles, comptant de moins en moins d'agriculteurs... mais de plus en plus d'hectares. Cela se traduit par la disparition des agricultures familiales et paysannes, ainsi qu'une modification profonde des systèmes agricoles locaux. Ces modèles de production basés sur de larges surfaces, sont principalement destinés aux marchés mondiaux.

AGRICULTURES FAMILIALES ET PAYSANNES : UN CONCEPT DIFFICILE À DÉFINIR

• **DÉFINITION DE L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE** : C'est un moyen d'organiser l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'aquaculture et la production pastorale, qui sont gérées et exploitées par une famille et qui dépendent surtout de la main-d'œuvre familiale non salariée, y compris à la fois les femmes et les hommes. La famille et l'exploitation sont liées, co-évoquent et combinent des fonctions économiques, environnementales, reproductives, sociales et culturelles.

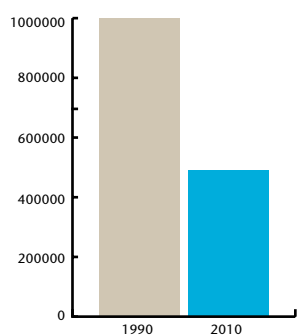
Beaucoup de définitions différentes existent autour du concept d'agriculture familiale, allant de l'idée de gestion familiale à une réelle exploitation et production familiale à une échelle cohérente avec son territoire. Certains aspects sont cependant transversaux aux différentes approches : une compétence décisionnelle est entre les mains de la famille exploitante, les membres de la famille accomplissent la plus grande partie du travail, l'investissement et ses risques sont pris en charge par le paysan, le revenu de la famille provient en majorité de l'activité agricole, les exploitations familiales participent à la gestion des territoires et ressources alentours...

• **POSITION DE LA VIA CAMPESINA POUR L'ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE 2014** : Le terme « agriculture familiale » est très large et peut inclure presque tous les modèles ou formes d'agriculture

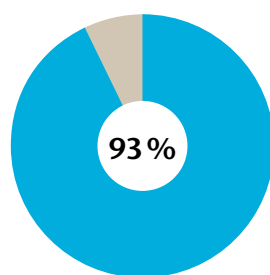
dont les acteurs directs ne sont ni des entreprises ni des investisseurs. Cela inclut autant les petits que les grands producteurs (avec des exploitations de milliers d'hectares), ainsi que les petits producteurs dépendant totalement du secteur privé par le biais d'une agriculture par contrat ou d'autres formes d'exploitation économique, promues, entre autres, par des concepts comme « la chaîne de valeur ». C'est pourquoi La Via Campesina défend une **agriculture familiale paysanne et agroécologique**, en opposition à l'agriculture à grande échelle, industrielle et toxique de l'agrobusiness qui expulse les paysans et accapare les terres dans le monde entier.

EN FRANCE, UN PROCESSUS CONTINU DEPUIS LES ANNÉES 1960

Quelques chiffres :



Diminution du nombre d'exploitations agricoles en 25 ans : nous sommes passés de plus d'un million d'exploitations en 1990 à 490 000 en 2010, soit une réduction de plus de 50 %.



Proportion des grandes et moyennes exploitations : 93 % de la superficie agricole.

**15 millions d'hectares =
+ de 50 %
de la superficie agricole du pays.**

Proportion des grandes cultures en France en 2010.

AU SUD, UNE RUÉE SUR LES TERRES DEPUIS LES ANNÉES 2000

Depuis le début des années 2000, les pays du Sud connaissent une véritable ruée sur les terres et les ressources. Lié notamment aux crises alimentaire et financière, ce « néocolonialisme agraire » s'est traduit par une accentuation de la concentration foncière et l'industrialisation de l'agriculture des pays du Sud, détruisant brutalement les agricultures familiales paysannes encore très majoritaires².

Cette course aux hectares est souvent encouragée par les gouvernements eux-mêmes (exonérations fiscales, suppression des taxes d'importation (engrais, machines...), création de zones franches, garde armée des plantations par des polices privées...) qui en tirent profit au détriment des paysans expulsés des terres qu'ils cultivaient. Ce sont généralement d'importants investisseurs privés étrangers, des élites locales ou des États étrangers qui achètent ou louent sur de longues durées, de très vastes superficies agricoles. Les paysans sont alors expulsés pour développer de grandes monocultures industrielles (mécanisation...) d'exportation, à visée alimentaire ou non (ex. des agrocarburants). À cela s'ajoute la multiplication de mégaprojets comme les barrages ou la multiplication des sites d'extraction de minerais. Ces prises massives de terres risquent de menacer la sécurité alimentaire locale – les paysans deviennent soit ouvriers de ces grandes exploitations, soit des sans terres. Par ailleurs, le modèle agricole porté par ces grandes exploitations impacte durablement l'environnement. Enfin, la production n'est plus désormais destinée aux populations locales, mais aux marchés internationaux.

² Dans les pays du Sud, c'est entre 60 et 80 % de la population qui vit en milieu rural et qui dépend des cultures familiales et paysannes.

SPÉCULATION FINANCIÈRE DANS L'AGRICULTURE

Depuis le début des années 1990, la spéculation financière sur les matières premières agricoles est autorisée. Depuis 2008, les terres agricoles sont elles aussi un objet de spéculation très prisé. Cette « financiarisation » de l'agriculture rend les agriculteurs de plus en plus dépendants des marchés financiers et encourage le développement de productions dont la finalité première est la rentabilité. Ainsi, les investisseurs cherchent de grandes superficies et suivent le cours de la bourse afin de déterminer le type de production dans lequel ils souhaitent investir (par exemple, des productions non alimentaires, des productions agricoles comme les agrocarburants) et se retirent lorsque l'investissement n'est plus rentable.

UNE TENDANCE RÉCENTE ET TRÈS VISIBLE DANS LES PAYS DU SUD

Le phénomène d'acquisition massive de terres des années 2000 a été largement encouragé par les acteurs financiers. L'année 2008-2009 constitue un tournant, comme le montre une étude de la Banque mondiale. Entre 1998 et 2008, la moyenne des échanges s'établissait autour de 4 millions d'hectares par an. Mais la crise alimentaire de 2008, le développement des agrocarburants et la crise économique ont accéléré le mouvement. Ainsi, pour la seule année 2009, les transactions ont porté sur près de 45 millions d'hectares dont 70 % en Afrique. Les matières premières agricoles, valeurs refuge et pérennes par essence, sont devenues la cible des spéculateurs, et les États n'ont pas su réguler ces marchés, maintenant une forte volatilité des prix agricoles.

De nombreux acteurs financiers (fonds d'investissement, fonds de pension, banques, assurances) se sont ainsi lancés dans ce marché, via des achats massifs et reventes de matières premières agricoles sur les marchés mondiaux, mais également via des achats directs de terres destinées à des productions intensives à grande échelle. Des sociétés se sont ainsi spécialisées dans l'acquisition de terres en Amérique latine ou en Afrique.

UNE ÉVOLUTION PLUS INSIDIEUSE EN FRANCE

Une tendance à la spéculation foncière apparaît, mais à beaucoup plus faible échelle et dans des zones particulières : vignobles de qualité, développement résidentiel.

Elle prend pour l'instant davantage la forme d'un mouvement venant « de l'intérieur » que celle d'investissements étrangers : par exemple, le développement de structures sociétaires et d'entreprises de services qui gèrent de fait les fermes, en échappant à tout contrôle. La structure juridique offerte par le statut de « société d'exploitation agricole » permet en effet, de contourner les régulations existantes en matière de concentration foncière. Les grosses sociétés peuvent ainsi s'agrandir et s'enrichir tandis que le prix de vente des terres ne permet pas aux petits agriculteurs d'agrandir leur exploitation ni aux jeunes de s'installer.

Ainsi, en Europe, 50 % des exploitants agricoles ont plus de 55 ans, vont vers la retraite et rencontrent les plus grandes difficultés à trouver des successeurs.³ Le risque est d'aboutir à une agriculture sans paysan, alors que notre agriculture s'est modernisée avec succès sur la base de l'agriculture familiale.

ARTIFICIALISATION DES TERRES ET URBANISATION

ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

L'artificialisation d'un sol correspond à la perte de son caractère initial (qu'il soit naturel, agricole, forestier ou autre) par bétonnage, goudronnage, compactage ou transformation en pelouse à usage public ou privé. Dans le cas d'un sol agricole ainsi artificialisé, la perte de son potentiel nourricier est irrémédiable à l'échelle de plusieurs siècles, voire de plusieurs milliers d'années. L'artificialisation par mitage (constructions éparpillées et multiplication des voiries correspondantes) entraîne, de plus, une fragmentation des territoires qui complique leur mise en valeur agricole.⁴ En plus de la construction de logements, l'essentiel de l'artificialisation pour

3 Source : Terre de liens.

4 Source : Dossier complet « Appel pour la préservation des terres agricoles », Filière Paysanne, 2014.

cause d'**urbanisation** est le fait d'**infrastructures** (routes surtout), de zones commerciales, d'activités, de plateformes logistiques, etc., conséquences d'un modèle de développement fondé sur la croissance de la production et de la consommation.

À l'échelle mondiale, près de 20 millions d'hectares sont artificialisés chaque année, selon les chiffres officiels de la FAO⁵. Les terres concernées sont essentiellement les profondes terres arables situées dans les plaines et les deltas, où se concentre prioritairement l'urbanisation. Si ce rythme se maintient, 800 millions d'hectares supplémentaires seront urbanisés au cours des 40 prochaines années, soit l'équivalent de plus de la moitié des terres arables dont dispose actuellement la planète⁶.

UN ÉTALEMENT URBAIN CONTINU EN FRANCE

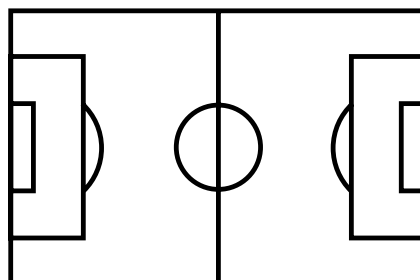
L'extension des territoires non agricoles s'est accentuée depuis 1970, traduction du mouvement d'urbanisation⁷. L'enquête Teruti-Lucas du ministère de l'Agriculture⁸ indique que 314 000 ha de terres agricoles ont été artificialisés entre 2006 et 2010, soit 78 000 ha par an.

78 000 ha de surface agricole disparaissent tous les ans en France

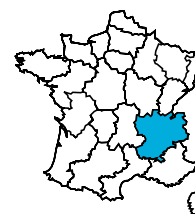
Source filière paysanne



1 POTAGER DE 25 M²
TOUTES LES SECONDES



1 STADE DE FOOT
TOUTES LES 5 MINUTES



1 DÉPARTEMENT
TOUS LES 7 ANS

La même enquête indique qu'au cours des trente dernières années (1981-2012), les terres agricoles ont subi des pertes continues, essentiellement au profit des espaces artificialisés.

SURFACE DES SOLS AGRICOLES : - 6,9 % EN TRENTE ANS, SOIT ENVIRON 2 MILLIONS D'HA.

Ces pertes représentent 3,8 % de la superficie totale du territoire métropolitain, l'équivalent des deux plus grands départements français réunis (Gironde et Landes). **Surface des espaces artificialisés : + 65 % en trente ans, passant de 3 à 5 millions d'ha entre 1981 et 2012.**

Cette progression est à mettre en regard du dynamisme démographique mais aussi de l'évolution de la composition des ménages et des comportements de localisation sur le territoire, qui induisent de nouveaux besoins d'espaces pour se loger, travailler et circuler. En 30 ans, la population a augmenté de 17 %. La surface des espaces artificialisés par habitant s'est également accrue, passant de 6 à 8 ares en moyenne. L'évolution à la baisse de la taille

5 <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/betonnes-erodes-pollues-les-sols-de-la-planete-vont-mal-202-96160.html>

6 Source : Dossier complet « Appel pour la préservation des terres agricoles », Filière Paysanne, 2014.

7 Source : alim'agri Chiffres clés de l'agriculture 2012.

8 Source : Agreste - <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

des ménages (décohabitation, vieillissement, divorces...), les politiques d'urbanisation (habitat individuel ou collectif, type d'infrastructures) mais aussi le développement des résidences secondaires dans certaines zones concourent à la progression de ce ratio, variable selon les régions.

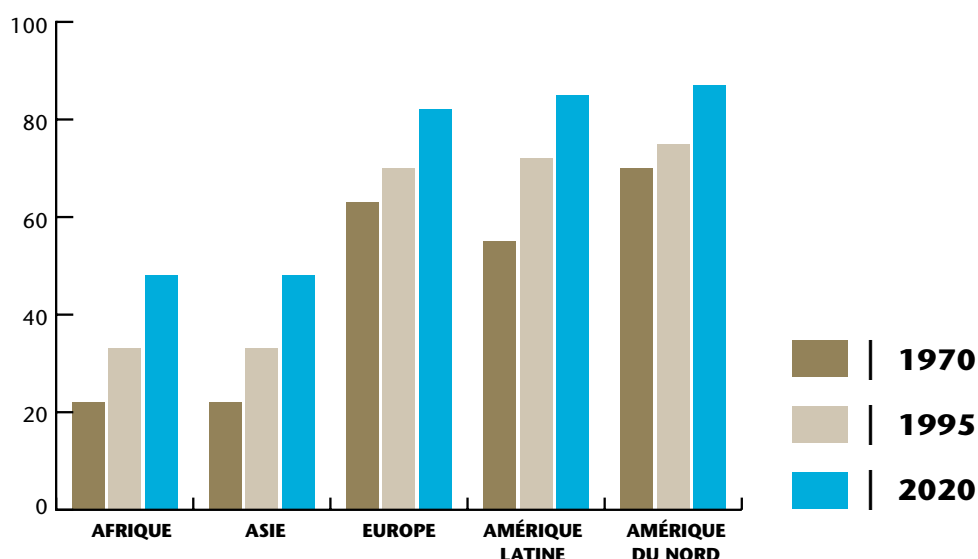
URBANISATION DANS LES PAYS DU SUD

Aujourd'hui, l'essentiel de la croissance urbaine a lieu dans les pays du Sud. Faiblement urbanisés en 1950 avec 290 millions de citoyens, les pays en développement en dénombrent désormais plus de 2 milliards.

C'est en Asie et en Afrique que l'on observe les plus forts taux de croissance urbaine, au-dessus de 3,5 %. L'Afrique subsaharienne est en particulier la région où les villes se développent le plus rapidement (+4,4 % /an).

Pourcentage de la population urbaine 1970, 1995, 2020

Source , «World urbanisation prospects - The 1994 revision», ONU, 1995



L'extension des grandes villes au Sud suite à l'augmentation de la population urbaine grignote peu à peu, et directement les terres agricoles. Mais cette urbanisation implique également tout un ensemble d'infrastructures (routes, énergie) et d'outils industriels, dans la périphérie ou dans des régions proches qui empiètent sur les exploitations paysannes.

DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

Le bétonnage des terres associé à certaines pratiques agricoles (remembrement, utilisation massive de pesticides et engrais...) contribue à l'imperméabilisation des sols (qui accroît les risques d'inondation, limite le filtrage naturel des eaux et le renouvellement des nappes phréatiques), à la pollution des eaux, à la perte de capacité des sols à stocker du carbone, à la réduction de la biodiversité...

Accaparer ou cultiver ?

QUELLES MOBILISATIONS ?

DIFFÉRENTS CONTEXTES POLITIQUES ET MOYENS DE RÉSISTANCE

EN FRANCE: RECOURS INSTITUTIONNELS ET RÉGULATIONS

En France, il existe un certain nombre de réglementations et de recours juridiques qui permettent – au moins en théorie – de contrôler et contester des opérations d'acquisition des terres : baux, tribunaux, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et surtout les Safer (sociétés pour l'aménagement foncier et rural). Ces sociétés peu connues du grand public sont investies d'une mission d'intérêt général depuis les années 1960. Leur but affiché est d'assurer un équilibre entre les exploitants qui souhaitent s'agrandir et les nouveaux venus en quête de terre à cultiver. Cependant dans la pratique, les choses sont bien plus opaques⁹.

AU SUD: DISPARITÉS LÉGISLATIVES ET MOBILISATIONS PAYSANNES

Dans les pays du Sud, la situation et les types de législation autour du foncier varient énormément en fonction des pays, des pratiques coutumières, de l'histoire du territoire. Certains États reconnaissent des propriétés collectives ou communautaires de la terre (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de titre de propriété individuel mais c'est la communauté qui est responsable de sa gestion, administration et répartition entre les familles). D'autres ont engagé des réformes agraires avec des processus de certification des terres pour les usagers, de baux à long terme pour les investisseurs privés, notamment étrangers. Enfin, dans certains pays, les terres n'ont pas de réel statut : du domaine de l'État, elles sont exploitées sans cadres sûrs. Les organisations paysannes et de la société civile se mobilisent fortement face aux achats massifs de terres et pour réclamer des législations reconnaissant leurs droits. Elles se sont ainsi réunies autour de l'Appel de Dakar contre les accaparements de terres en février 2011¹⁰, et ont organisé de nombreuses mobilisations afin de résister aux expulsions de paysans et appeler les citoyens à la solidarité.

Pour d'autres exemples de mobilisations citoyennes dans les pays du Sud, cf. Tableau descriptif de l'exposition (photos 4, 7, 10...).

DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCE

AU SUD: VIOLENCE PHYSIQUE, CRIMINALISATION DES MOUVEMENTS SOCIAUX, RECOURS À LA FORCE ARMÉE

Dans de nombreux pays du Sud, les citoyens qui tentent de s'organiser pour résister sont fréquemment exposés à des menaces directes à leur intégrité physique, de plus en plus justifiées par la criminalisation des mouvements sociaux. Les résistances des populations et des paysans sur leurs terres peuvent ainsi être réprimées de manière extrêmement violente. Les paysans syndiqués sont souvent directement menacés de mort.

Pour des exemples de répression violente dans les pays du Sud, cf. Tableau descriptif de l'exposition (photos 5, 9, 11, 13...).

EN FRANCE: DES PHÉNOMÈNES MOINS VISIBLES MAIS PAS MOINS VIOLENTS: SUICIDES ET ENDETTEMENT

Il n'existe que peu ou pas de manifestations spectaculaires de violences armées ou policières liées à des conflits fonciers. Cependant, l'exemple récent de Notre-Dame-des-Landes ou celui plus ancien du Larzac sont des exemples de mobilisations massives contre des acquisitions de terre.

⁹ Pour aller plus loin sur ce sujet, cf. l'article de Bastamag « L'accaparement de terres et la concentration foncière menacent-ils l'agriculture et les campagnes françaises ? », Sophie Chapelle, 7 avril 2014

<http://www.bastamag.net/L-accaparement-de-terres-et-la>

¹⁰ http://ccfd-terresolidaire.org/IMG/pdf/fsm_appeldakarcontrelesaccaparementdeterrres.pdf

Par ailleurs, ces phénomènes ont d'autres répercussions sur les paysans, moins visibles. D'après l'association Solidarité Paysans qui a développé une expertise sur l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, il existe bien une violence profonde au sein de la population agricole française¹¹:

« Ce ne sont pas seulement les agriculteurs les plus âgés, ni les moins bien équipés, ni ceux qui cultivent les terres les plus ingrates qui rencontrent aujourd'hui de graves difficultés. Mais ce phénomène demeure à peine perceptible par l'ensemble de la société française, si ce n'est à travers quelques manifestations mal comprises, quelques statistiques mal connues de la chute du nombre d'exploitations ou quelques « faits divers » rapportant des suicides de paysans. »

QUELQUES CHIFFRES SUR LE SUICIDE DES AGRICULTEURS EN FRANCE

La seule enquête officielle qui renseigne sur les suicides d'agriculteurs a été réalisée par l'Institut de veille sanitaire (INVS) et publiée en 2010 dans la Revue d'épidémiologie et de santé publique. Elle révèle les chiffres suivants :
Source : « Chez les agriculteurs, le taux de suicide est trois fois plus élevé que chez les cadres », Le Monde, 25 janvier 2011, Linda Maziz



À QUI APPARTIENT LA TERRE ? ÉCLAIRAGES RELIGIEUX À MÉDITER

Faut-il multiplier les droits de propriété privée (tendance actuelle)? Déterminer des droits de propriété collective sur la terre? Faut-il refuser la notion de propriété et accepter d'être simples locataires? Est-ce un « bien commun »? Si nous répondons oui, comment le traduire en pratique? Quel apport des religions?

DANS LA BIBLE, POUR LES CHRÉTIENS

« [...] Au commencement du monde, après avoir créé le ciel et la terre, les animaux, les plantes, « Dieu vit que cela était beau » (Gn. 1, 1-31) et il créa l'homme à son image. Il dit: Remplissez la terre et soumettez-la (Gn. 1, 27-28).
Il prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Éden pour le cultiver et

11 <http://www.solidaritepaysans.org/>

le garder (Gn. 2,15). Il ne s'agit plus de dominer et de soumettre mais d'en prendre soin. **Pour le peuple de la Bible qui a reçu cet héritage, l'oubli de son statut de gérant de la Création** a mis en danger le peuple et la terre elle-même. C'est prendre le risque de la rendre aride et infertile alors que, cultivée par des hommes qui en respectent les lois et par là, l'Alliance, elle demeure féconde et offre « le froment, le vin nouveau et l'huile fraîche » (Os. 2,24). Le peuple de la Bible a pris conscience, au long de son histoire, que **la Création était un don reçu et destiné à tous. Il a béni Dieu pour sa terre** (Dt 26,8-11). [...] Dieu a confié la responsabilité de cette terre à « l'homme ». Or elle est devenue l'objet de toutes les convoitises: flambée des matières premières, pression foncière, accaparement des terres, etc. La Création est soumise aux caprices des hommes. [...] **La terre est un bien social.** [...] **Nos réponses personnelle et communautaire au projet de Dieu sur l'humanité et le cosmos sont inséparablement liées.** « Que fais-tu de la terre? Que fais-tu de ton frère? », questionne la Charte de l'environnement des Laïcs, Sœurs et Frères des campagnes. Ce que nous faisons de la terre est signe de ce que nous faisons du frère. Nous ne pouvons nous prévaloir d'agir en frères si nous ne prenons pas soin de la terre. » [Dossier *Les Nouveaux enjeux de la souveraineté alimentaire*, CCFD-Terre Solidaire « Dans la Bible et pour les chrétiens, La création: un don reçu et destiné à tous », Françoise Lamblin, membre du CMR (Chrétiens dans le monde rural)].

D'autres cultures religieuses sont sources de visions similaires sur la propriété de la terre, comme en témoigne ce compte rendu d'un observateur de l'Afrique précoloniale au XIX^e siècle.

« [Les Africains] ont de la propriété une conception analogue à la nôtre. Mais **l'idée spéciale qu'ils se font de l'origine de la propriété, corroborée par leurs croyances religieuses, fait qu'ils n'admettent pas que des droits de propriété réelle puissent s'acquérir ni s'exercer sur le sol.** [Pour eux, **le travail est la source de toute propriété: le travailleur s'approprie les résultats de son travail.**] Une fois acquis de la sorte, **le droit de propriété peut s'exercer dans toute sa plénitude**, et c'est ainsi que le propriétaire d'un objet peut le donner à qui bon lui semble, le vendre ou le transmettre en héritage []. Rien de pareil ne peut se présenter quand il s'agit de la terre: **nul homme, nulle collectivité humaine ne l'a fabriquée, même à l'origine; elle ne saurait passer pour être le fruit d'aucun travail humain.** En fait, elle est considérée comme une divinité. **Elle s'appartient à elle-même et, par conséquent, n'appartient à personne.** De par sa nature, elle ne peut même pas se donner véritablement; elle ne peut pas non plus être prise, car, comme dit un **proverbe de la Côte d'Ivoire: « Ce n'est pas l'homme qui possède la terre, c'est la terre qui possède l'homme. »** [] Ce n'est pas à dire que la terre ne puisse être grevée d'aucune sorte de droit. En fait, [] il n'y existe pas une seule parcelle de terrain utilisable qui soit sans maître, aux yeux des indigènes. Mais aucun de ces maîtres n'est propriétaire dans l'acception ordinaire de ce mot. **Tous sont seulement des usufruitiers, qui ne peuvent aliéner un sol dont ils ont le droit d'user, sans avoir celui de le céder.** Dans l'espèce, **les détenteurs de ce droit restreint sont uniquement des collectivités et ils ne sauraient être des individus [...]** » [Delafosse 1925: 96-98, mes italiques, in Testart Alain, « Propriété et non-propriété de la Terre », *Études rurales* 1/2003 (n° 165-166), p. 209-242].



MISE EN ŒUVRE

QUELQUES IDÉES D'ANIMATIONS AUTOUR DE L'EXPOSITION

Le but des échanges autour de l'exposition n'est pas de former des personnes à une expertise sur le sujet, mais de permettre aux participants d'échanger et de mutualiser leurs savoirs et leurs vécus sur des questions qui s'y rattachent. Ainsi, pas besoin d'être un expert de l'accaparement des terres ou du foncier pour animer l'exposition.

Voici ci-après quelques exemples d'animations à adapter en fonction du public auquel vous adressez. Ces propositions sont des indications et peuvent être ajustées et complétées, notamment au moyen des différentes ressources listées plus loin dans ce livret.

| DÉBAT D'ENTRÉE EN MATIÈRE SOUS FORME CLASSIQUE

PERMETTRE DE DÉCOUVRIR L'EXPOSITION DE MANIÈRE ANALYTIQUE

Après un temps d'observation de l'exposition par les participants, leur proposer de réfléchir seul ou à plusieurs aux questions suivantes et de noter leurs réponses sur de grandes feuilles : Quelles différences entre les photos de la partie « internationale » et de la partie France ? Quels points communs ?

Après un temps de débat sur les éléments apportés par chacun, demander à tous de s'exprimer sur le pourquoi ? L'animateur peut ensuite compléter et mettre en perspective les réponses au moyen des éléments de repère de ce livret et d'autres ressources éventuelles.

Après un temps de débat, proposer aux participants d'échanger sur des initiatives locales qui ont un lien avec le sujet.

| ANIMATION DU TYPE PHOTO LANGAGE

FAVORISER L'EXPRESSION DES PARTICIPANTS À PARTIR DE PHOTOS OU DESSINS

L'animateur demande à chaque participant de choisir la photo qui l'interpelle le plus et de se placer à côté. Si plusieurs participants ont choisi la même photo, leur demander d'échanger entre eux sur ce qui a motivé ce choix. Ensuite l'animateur donne la parole à des participants ou groupes pour exprimer à tous les raisons de ce choix.

La question de l'animateur peut varier : « choisir la photo qui pour vous... symbolise le plus l'accaparement des terres... à partir de laquelle vous voudriez proposer un débat... est la plus marquante... est la plus caricaturale »

| ANIMATION DU TYPE DÉBAT DE POSITIONNEMENT

FAVORISER L'EXPRESSION ET LE DÉBAT POUR DES PERSONNES QUI DÉCOUVRENT LA PROBLÉMATIQUE/PERMETTRE À DES CONNAISSEURS DE TRAVAILLER LEURS ARGUMENTS

Les participants sont debout au milieu de l'aire de débat ; l'animateur présente une affirmation et invite les participants à se positionner par rapport à cette affirmation du côté « d'accord » ou du côté « pas d'accord » (formalisé par des panneaux de chaque côté de la pièce). Pour choisir son camp, pas besoin de formuler oralement sa réponse, ni de se justifier.

Chacun doit se placer selon ses convictions. L'animateur peut leur demander, dans chaque camp, de réfléchir ensemble aux arguments nécessaires, pendant 2 mn environ. Puis il lance le débat, en leur demandant pourquoi ils sont d'accord ou non avec cette affirmation. Les participants peuvent changer de camp en fonction des arguments énoncés.

EXEMPLES D’AFFIRMATIONS POLÉMIQUES :

- «Le phénomène d'accaparement des terres est plus important dans les pays du Sud» ;
- «La lutte pour préserver les terres agricoles et l'agriculture familiale est plus violente dans les pays du Sud» ;
- «On ne peut pas parler d'accaparement des terres en France» ;
- «Les phénomènes d'accaparement sont plus violents dans les pays du Sud» ;
- «Pour lutter contre l'accaparement, il faut renforcer les droits de propriété privée» ;
- «La terre appartient à tous» ;
- «La terre n'appartient à personne» ;
- «Il vaut mieux préserver des terres agricoles que construire des zones d'activités» ;
- «Il vaut mieux construire des logements que conserver des terres agricoles» ;
- «Il vaut mieux développer les grandes cultures d'exportation que l'agriculture familiale vivrière» ;
- «Les photographies prises en France sont moins mobilisantes».

| PROPOSER UN QUIZ :

PERMETTRE D'ALLER VERS UN PUBLIC «NON-CAPTIF»

Le format «Quiz» permet d'interpeller plus facilement des personnes qui regardent l'exposition sans avoir l'intention d'en discuter. Il permet à des personnes de s'interroger sur l'exposition sans animateur dans un premier temps.

Si vous créez vous-mêmes un quiz, n'hésitez pas à le diffuser dans le Réseau.

| CONCOURS PHOTOS

L'exposition peut être le point de départ d'un projet participatif à l'échelle d'un groupe ou d'un territoire. En effet, à la suite de la découverte de l'exposition, il peut être proposé de créer une nouvelle exposition à travers des photographies prises localement, en référence au thème de l'accaparement ou l'accès à la terre. Sous forme de concours par exemple, les participants devront alors être dans une démarche active par rapport à leur territoire. Un tel projet peut être l'occasion de créer du lien localement entre le CCFD-Terre Solidaire, le CMR et le MRJC.

Attention : l'utilisation des photos est soumise à des droits spécifiques. Si vous souhaitez ensuite utiliser en dehors du concours les photos prises, assurez-vous que les auteurs des photos donnent leur accord.

EXEMPLE D'UNE JOURNÉE SUR L'ACCAPAREMENT DES TERRES ORGANISÉE PAR LA FÉDÉRATION CMR DE L'ORNE :

L'invitation s'intitulait «Sans terre, on s'enterre» et la question de destination de la terre était à l'ordre du jour. Christian Boisgontier, syndicaliste agricole a tout d'abord expliqué les différents niveaux de l'accaparement de la terre en France, en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud. Gaël Avenel, président de Terre de liens en Normandie a ensuite présenté l'action de son association qui permet l'installation de jeunes agriculteurs à partir d'actions d'épargne. Puis différents projets ont été discutés par les participants : l'utilisation des déchets organiques comme base de production d'énergie, des choix

d'urbanisation respectueux des terres agricoles, la culture des agrocarburants et ses conséquences négatives. Des initiatives locales ont aussi été proposées.

EXEMPLE D'UNE JOURNÉE SUR LE FONCIER ORGANISÉE PAR LE CARREFOUR RURAL DU NEUBOURG (EURE)

150 personnes ont participé à cette journée, dont des représentants de la Fédération des exploitants, de la Confédération Paysanne, de la Chambre d'Agriculture, de la Safer, du Conseil régional, de la Communauté des Communes, de l'Agriculture biologique, des Défis Ruraux, de Terres de liens et du MRJC. Deux tables rondes furent organisées. L'une sur la compétition des usages des terres agricoles: concilier la production de nourriture, l'environnement, l'habitat, les zones d'activités, les infrastructures... La deuxième sur le thème «Je rêve de m'installer en rural» pour être agriculteur, artisan, informaticien... Deux classes de lycées agricoles ont participé, l'une pour présenter en images l'évolution des paysages et l'autre par des saynètes, les situations d'usage du foncier à travers le monde. La dimension internationale fut abordée grâce à un film du CCFD-Terre Solidaire sur l'accaparement des terres aux Philippines.

EXEMPLE DE L'ORGANISATION D'UN FORUM PAR LE RÉSEAU DES BÉNÉVOLES DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE EN BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ

En novembre 2012, un forum «La Terre en jeu, enjeux citoyens!» a été organisé et s'est déroulé à l'Agro Sup de Dijon pendant deux jours. Cet événement fut une étape importante de la démarche pluriannuelle initiée par les bénévoles de cette région, qui a mis la problématique de l'accès à la terre au cœur de leurs actions. Ces deux journées de rencontre ont permis de croiser les regards d'alliés (Terre de liens, AFDI, OXFAM, Peuples solidaires, Agronomes et Vétérinaires sans frontières, etc.) et de partenaires du Sud, mais également d'élus et des Safer.

PISTES D' ACTIONS

1

| SE RAPPROCHER DU CMR ET DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

POUR AGIR AVEC LE CCFD-TERRE SOLIDAIRE, VOUS POUVEZ :

• **Informers les citoyens français à travers des actions de sensibilisation** à la problématique de l'accaparement des terres, et plus largement, aux enjeux de la souveraineté alimentaire. Vous trouverez dans le paragraphe « Ressources » des idées d'animations en fonction du public visé.

• **Soutenir nos actions auprès des décideurs français et internationaux** : le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires sont impliqués depuis 2008, dans des actions de plaidoyer en France et à l'international, pour que soient adoptées des règles qui sécurisent l'accès des populations locales à leurs terres et leurs ressources. Nous avons à ce titre mené une action de plaidoyer à la FAO pendant 2 ans, pour l'adoption de Directives Volontaires sur la gouvernance foncière qui reconnaissent les droits coutumiers, collectifs, la transmission, la consultation préalable des populations... Mais ce n'était qu'une première étape, il faut désormais, travailler également sur des textes encadrant directement les pratiques des investisseurs dans l'agriculture afin de se prémunir. C'est pour cela que nous plaidons aujourd'hui pour l'adoption de principes d'investissements responsables pour la sécurité alimentaire - qui incluent notamment les règles pour la responsabilité des sociétés multinationales en matière de droits humains.

=> Relayer la Campagne Investissements Hors-jeu <http://ccfd-terresolidaire.org/mob/agir/campagnes/investissements-hors/>

• **Rejoindre le réseau thématique Souveraineté alimentaire du CCFD-Terre Solidaire.**

Contact : rt.souverainetealimentaire@ccfd-terresolidaire.org

POUR AGIR AVEC LE CMR, VOUS POUVEZ :

• **Rejoindre une commission agricole CMR.** Un certain nombre de fédérations départementales du CMR ont constitué des commissions qui créent des lieux d'échanges autour des évolutions du monde agricole en France. Pour connaître les coordonnées de la fédération CMR près de chez vous, aller sur le site du CMR : <http://cmr.ccf.fr/>

• **Rejoindre le Réseau thématique Agriculture et Alimentation du CMR** : une liste d'échanges mails a été constituée autour des questions agricoles et alimentaires. Le réseau compte actuellement 80 membres, et se retrouve une fois par an pour discuter d'un thème choisi en commun. La question de la terre sera le sujet de la rencontre 2014, qui aura lieu à Paris le 12 décembre.

Contact : eherve@cef.cmr.fr

2

| ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS POUR MOBILISER LES CITOYENS FRANÇAIS À L'OCCASION DE JOURNÉES OU DATES CLÉS

Voici quelques exemples de dates sur lesquelles s'appuyer pour créer un temps fort autour de l'exposition :

- La Semaine de la solidarité internationale

La Semaine de la solidarité internationale est le grand rendez-vous de sensibilisation en France. Durant la troisième semaine de novembre, des milliers d'acteurs (associations, collectivités, écoles, universités, syndicats, acteurs de l'éducation populaire) proposent à

3

chacun d'entre nous des pistes concrètes pour agir en citoyen solidaire, prendre conscience des enjeux qui traversent notre monde.

- La journée mondiale de l'Alimentation

Initiée par l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la journée du **16 octobre** contribue à mieux appréhender les problèmes et les solutions dans la lutte contre la faim dans le monde.

- Journée internationale de la Terre nourricière

Depuis 2010, l'ONU célèbre le **22 avril** comme la « Journée internationale de la Terre nourricière » un.org/fr/events/motherearthday/

SOUTENIR DES CAMPAGNES ET APPELS À MOBILISATION

CAMPAGNE HORS-JEU DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE

Pour lutter contre la faim et la pauvreté, des investissements sont indispensables, mais pas à n'importe quel prix. Certains se font au mépris des populations: accaparement des terres, non-respect des droits humains et environnementaux, détournement des recettes fiscales du pays...

Les investissements devraient pourtant respecter les droits des populations et soutenir durablement les potentialités du territoire et des acteurs locaux. Grâce à la mobilisation des sociétés civiles à travers le monde, des règles internationales ont été formulées en ce sens. Des États se sont engagés à les promouvoir, ils doivent maintenant traduire ces engagements dans les faits: c'est l'objet de la campagne « Investissements Hors-Jeu » lancée par le CCFD-Terre Solidaire en octobre 2013.

Pour en savoir plus : <http://ccfd-terresolidaire.org/mob/agir/campagnes/investissements-hors/>

« L'UNION FERTILE »: APPEL POUR LA PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

Dans le cadre de la loi d'avenir agricole, l'association Filière Paysanne a lancé un appel d'ampleur nationale pour la préservation des terres fertiles menacées par l'étalement urbain. L'objectif est de freiner très fortement le processus d'artificialisation des terres, de stopper la spéculation foncière sur les terres agricoles et d'inverser le processus de concentration de la production dans un nombre de plus en plus réduit d'exploitations agricoles, tout ceci pour préserver l'agriculture locale et favoriser l'aménagement et le développement durable des territoires.

Pour en savoir plus : <http://filiere-paysanne.blogspot.fr/2014/02/arretons-de-betonner-nos-terres.html>

COLLECTIFS LOCAUX CONTRE LES GRANDS PROJETS

En France, de nombreux collectifs existent et se créent régulièrement pour contrer des projets d'aménagement qui ont comme conséquence la disparition de terres agricoles. Vous pouvez vous renseigner sur votre territoire pour rencontrer ces collectifs.

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE - 2014

Lancée par la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), cette année internationale a comme objectif de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales. Cette année sera l'occasion d'événements, débats, rencontres, pour mieux connaître et comprendre les défis de l'agriculture familiale et aider à identifier des moyens efficaces pour la soutenir. N'hésitez pas à vous renseigner sur les événements organisés sur votre territoire à l'occasion de cette année internationale.

RESSOURCES

| PUBLICATIONS, DOCUMENTS, ARTICLES ET LIVRES

- **Les nouveaux enjeux de la souveraineté alimentaire** – CCFD-Terre Solidaire – janvier 2013.
- **Investissements dans l'agriculture: sécurité alimentaire ou financière?** – Rapport du CCFD-Terre Solidaire – octobre 2013.
- **Powerpoint Accaparement des terres** sur l'intranet du CCFD-Terre Solidaire – février 2012
- Hors-Série d'**Alternatives Internationales** *Qu'est-ce qu'on mange?* – Mai 2014.
- **Hors-Jeu, à qui profite cet investissement?** CCFD-Terre Solidaire – Guide de la campagne, 2013.
- **Carton Jaune** – CCFD-Terre Solidaire – livret pédagogique sur la Campagne Investissement Hors-Jeu, 2013.
- **La tentation du bitume – Où s'arrêtera l'étalement urbain?** – Éric Hamelin et Olivier Razemon – éd. Rue de l'échiquier, 2012.
- **Le foncier agricole: lieu de tensions et bien commun** – Revue *POUR*, n° 220 – décembre 2013.
- **L'accaparement de terres et la concentration foncière menacent-ils l'agriculture et les campagnes françaises?** – Sophie Chapelle, Bastamag – 7 avril 2014 – <http://www.bastamag.net/L-accaparement-de-terres-et-la>
- « **Investissement** » est un mot piège! – encadré de l'article **Ruée sur les terres. L'Europe aussi est convoitée** – La France Agricole 3496, 26 juillet 2013 – http://www.agter.asso.fr/IMG/pdf/interview_michel_merlet_la_france_agricole_juillet_2013.pdf

| JEUX/ANIMATIONS/EXPOSITIONS

- Jeu **Twis'terre**. Animation grand public dont l'objectif est de suivre une filière de production, en partant de la matière première jusqu'à la multinationale qui l'exploite, en passant par le produit manufacturé et le pays où est extraite la matière première. Cette animation permet d'aborder la thématique de l'accaparement des ressources et d'introduire la notion d'investissements.
- Jeu **Élément terre mon cher Watson!** Ce jeu de rôle de Frères des Hommes a comme objectif de sensibiliser à la problématique de l'accaparement des terres. À la fois dynamique et innovant, il permet à chacun de se mettre dans la peau d'un protagoniste des luttes agraires. Sur la ligne de départ: un paysan indien, une agricultrice brésilienne, un businessman chinois, un industriel indonésien et un entrepreneur français. Les plus avantagés sont équipés d'une pelle ou d'une brouette, les autres, d'une cuillère à soupe ou d'une tasse à café. Tous convoitent le même bien: la terre.
Pour plus d'informations: <http://fdh.org/element-terre.html>
- **Exposition pédagogique Alimenterre**, contrairement à l'exposition *Terres en jeu*, cette exposition en 8 panneaux, proposée par le CFSI et le réseau Alimenterre, est destinée à un public jeune. Au fil de l'exposition, les visiteurs prennent connaissance des problématiques liées à l'agriculture et à l'alimentation à travers plusieurs axes thématiques: l'agriculture familiale, l'agriculture biologique, la gestion des ressources naturelles, l'accaparement des terres, les agrocarburants...

FILMS, OUTILS AUDIOVISUELS

- **Web documentaire TERRES** propose une série de web reportages réalisés dans huit pays d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et d'Asie. L'auteur rencontre des communautés paysannes, partenaires du CCFD-Terre Solidaire. Celles-ci dénoncent la menace que représentent les opérations foncières à grande échelle pour la sécurité alimentaire des populations locales, mais aussi les risques de conflits qu'elles génèrent et leur impact environnemental. Vous y retrouverez des situations évoquées par les photos de l'exposition.

<http://ccfd-terresolidaire.org/infos/souverainete/accaparement-des-terres/terres/>

- DVD pédagogique **Nourrir le monde**, proposé par le CFSI, le RED (Réseau d'éducation au développement) de l'Enseignement agricole et EDUCAGRI Éditions. Ce DVD destiné aux éducateurs et enseignants est structuré autour de 4 thèmes: La faim sans fin? / Quelles

agricultures pour nourrir le monde?/ Quels commerces pour nourrir le monde?/ Quel consomm'acteur?

- « **Un monde pour soi** ». Film d'interpellation pour un urbanisme rural durable: projet artistique et pédagogique visant à créer du débat pour se poser les questions de l'urbanisme à la campagne. Quels modes d'habiter les territoires ruraux? Quelles évolutions du cadre de vie et du paysage suite à l'urbanisation des villages? Quelle vie sociale découle de ces nouvelles constructions et leurs implantations?

<http://unmondepoursoi.blogspot.fr/>

- « **J'habite ici** », de la réalisatrice Véronique Pons, une réflexion intime et citoyenne sur la ruralité en Côtes-d'Armor.

http://cotesdarmor.fr/la_ruralite_cest_quoi/le_film_jhabite_ici.html

SITES RESSOURCES

alimenterre.org une mine d'informations à partager.

farmlandgrab.org Tout sur les accaparements des terres dans le monde.

Association AGTER, Association pour améliorer la gouvernance de la terre, de l'eau et des ressources naturelles **agter.asso.fr**

Solibase: base de données interne du CCFD-Terre Solidaire regroupant des informations sur les partenaires de l'association (accessible seulement aux adhérents du CCFD-Terre Solidaire).

| QUELQUES ACTEURS ALLIÉS SUR CETTE THÉMATIQUE

Terre de liens

Présente dans 21 régions de France, l'association Terre de Liens s'engage pour : enrayer la disparition des terres agricoles, alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne. Son action principale passe par l'acquisition de terres et de fermes qui sortent définitivement du marché spéculatif, sont assurées d'être maintenues à long terme, dans leur vocation agricole et sont prêtes à accueillir de nouveaux agriculteurs aux pratiques agricoles respectueuses des sols et de l'environnement.

terredeliens.org

Les Amis de la terre amisdelaterre.org

CFSI cfsi.asso.fr

Collectifs locaux contre les accaparements de terres en France

Face à la disparition alarmante des terres agricoles dans la région PACA, plusieurs acteurs agricoles, individus et acteurs de la société civile, se mobilisent pour interpeller et sensibiliser élus, citoyens et propriétaires fonciers. C'est le cas par exemple, des collectifs de défense des terres fertiles du Var, des Bouches-du-Rhône et du Collectif de Défense des Terres Fertiles 06.

bio-provence.org/spip.php?article596

Oxfam France oxfamfrance.org/

Peuples Solidaires peuples-solidaires.org

Agronomes et Vétérinaires sans frontières avsf.org

| INTERVENANTS

Le CFSI possède une liste d'intervenants sur la thématique de la souveraineté alimentaire, vous pouvez les contacter pour obtenir leurs contacts. cfsi.asso.fr/



Le CMR (Chrétiens dans le monde rural) est une association (loi 1901) qui rassemble sur tout le territoire national, 7 600 acteurs ruraux, dans 950 équipes locales, animées par 84 fédérations départementales. C'est un mouvement d'éducation populaire et d'action catholique. Au niveau local, il offre un lieu de débat au sein de petites équipes (une dizaine de personnes). À travers une démarche de réflexion chrétienne, les militants discutent des problèmes de société, tout en cherchant à donner sens à leur vie par des engagements concrets (dans la vie communale, syndicale, associative ou religieuse). Les membres du CMR sont des citoyens investis dans la vie des territoires ruraux avec le souci de privilégier le « vivre ensemble » et de renforcer le lien social entre les personnes, notamment les plus vulnérables dans les territoires.

Au niveau national, le CMR promeut et facilite la formation, l'information, la sensibilisation, la réflexion et l'action autour de diverses thématiques (solidarité de proximité, aménagement du territoire, engagement citoyen, agriculture, environnement, solidarité internationale...).

cmr.ccf.fr



Né en 1961, le Comité catholique contre la faim et pour le développement - Terre Solidaire est la première ONG française de développement. Dans près de 60 pays, le CCFD-Terre Solidaire est aux côtés de celles et ceux qui luttent contre les causes structurelles de la faim, qui refusent de subir, qui se forment, qui inventent des solutions pour maîtriser leur destin. Nous finançons tous les ans près de 450 projets pensés et mis en œuvre par nos partenaires locaux. En France, notre réseau de 15 000 bénévoles s'investit dans l'éducation au développement pour encourager les citoyennes et citoyens à être plus solidaires. Enfin, le CCFD-Terre Solidaire mène avec ses partenaires, des actions d'influence, de plaidoyer auprès des décideurs pour des politiques publiques plus justes et respectueuses des droits humains.

ccfd-terresolidaire.org